Document généré le 18 juil. 2025 22:59

Les Cahiers de droit

N. BAR-YAACOV, *The Israel-Syrian Armistice: Problems of Implementation (1949-1966)*, The Magnes Press, Jerusalem, Oxford University Press, Toronto, 1967, 377 pp., $9.00

Patrick J. Kenniff

Volume 9, numéro 2, 1967–1968

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1004389ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1004389ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)
1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Kenniff, P. J. (1967). Compte rendu de [N. BAR-YAACOV, *The Israel-Syrian Armistice: Problems of Implementation (1949-1966)*, The Magnes Press, Jerusalem, Oxford University Press, Toronto, 1967, 377 pp., $9.00]. *Les Cahiers de droit*, *9*(2), 300–302. https://doi.org/10.7202/1004389ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1967

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

> plus exercée par les dirigeants des organismes représentant les travailleurs à mesure que les problèmes se généralisent, semble donc plausible ». (Page 33).

Ici, on nous laisse sur notre appétit, pour ne pas dire plus.

— Se basant sur « Industrial Relations Systems » de Dunlop, l'auteur rappelle que l'État influence le contenu des rapport collectifs du travail, de trois façons :

> « . . . en définissant formellement, par une législation appropriée, certaines règles minima qui s'imposeront par la suite aux parties en présence. Deuxièmement, l'État influence indirectement le contenu des relations industrielles en permettant aux parties d'établir certaines règles. Finalement, l'État peut également influencer les relations industrielles en introduisant une sorte de procédure d'approbation publique des accords ou d'une partie des accords conclus entre les parties ». (Page 39).

— L'étude du « cadre dans lequel les parties évoluent » nous a semblé la partie la plus précieuse pour un lecteur-juriste. Cette connaissance du contexte permet de découvrir les problèmes particuliers à un milieu donné puis, de nous faire prendre conscience de l'influence du cadre sur la stratégie des acteurs (pp. 46 à 87).

— La deuxième partie (stratégie des négociations collectives directes) demande moins de connaissance théorique du lecteur. Avec Peters, l'auteur admet que « le prestige joue un rôle capital dans les négociations et ce rôle ne peut être éliminé ». Cependant, on néglige de développer suffisamment ce point lorsqu'il s'agit de l'employeur. Selon M. Carrier, il semble essentiel que les deux parties prennent des positions extrêmes au départ (revendications exagérées — offres patronales minimes) pour ensuite pouvoir faire des « concessions ». Cette prémisse nous semble assez simpliste.

— L'auteur signale que plus la fréquence des négociations est rapprochée, plus les négociateurs de chacune des parties apprendront à se connaître et moins, par conséquent, elles seront dans l'incertitude lorsque l'une essaiera de bluffer l'autre (p. 118). Il y a donc là une relation étroite entre la fréquence des rencontres des parties et la stratégie utilisée lors de la négociation collective.

Monsieur Carrier signale que les études américaines portant sur la conciliation donnent trop l'accent sur des facteurs personnels du conciliateur et oublient les implications de la négociation directe qui précède cette phase (p. 141). Le conciliateur devrait voir à ce que l'accord « . . . qui pourra être éventuellement conclu soit "vendable" à la base de chacune des parties . . . » (p. 153). A ce sujet, rappelons une étude américaine récente où on signalait quatorze pour cent de rejet des offres patronales présentées à l'assemblée générale des membres après la conciliation.

En définitive, l'auteur nous présente une synthèse valable des études américaines dans ce domaine en les moulant dans un cadre français. A ce premier apport, il faut ajouter des réflexions, des commentaires et des hypothèses originales qui complètent le tout. Voilà donc l'œuvre d'un Québécois qui a su tirer profit des milieux qui nous influencent le plus : les États-Unis et la France. Juristes, économistes et sociologues du Québec liront avec intérêt cet ouvrage.

Fernand Morin,
Professeur de droit du travail
à l'université Laval

N. Bar-Yaacov, **The Israel-Syrian Armistice : Problems of Implementation (1949–1966).** The Magnes Press, Jerusalem, Oxford University Press, Toronto, 1967. 377 pp. $9.00

Le Dr Bar-Yaacov, qui est professeur de relations internationales à l'université hébraïque de Jérusalem, a fait une revue soigneuse des problèmes qui ont entouré l'exécution de l'armistice israélo-syrien dans les années 1949 à 1966. Bien que cet armistice ne soit plus en vigueur depuis la « Guerre de six jours », il revêt une importance capitale pour l'interprétation des événements majeurs qui ont conduit à cette guerre. Quoique l'on puisse dire de la fermeture du golfe d'Aqaba par le président Nasser en juin dernier, ce sont les incidents déclenchés par les terroristes de l'organisation *Al-Fatah* le long de la ligne d'armistice entre Israël et la Syrie qui ont été les

facteurs motivant l'attaque israélienne. Le Dr Bar-Yaacov nous livre une analyse académique de premier plan qui permet de comprendre non seulement l'armistice et son exécution mais aussi son incidence sur la crise de juin dernier.

En guise d'introduction, l'ouvrage traite de la première guerre israélo-arabe en 1948 ainsi que des négociations qui ont abouti à la conclusion de quatre armistices séparés entre Israël et ses voisins arabes. Il ne fait aucun doute que cette partie, comme tout autre ouvrage écrit par un indigène du Moyen-Orient, souffre d'un manque d'objectivité qui est toutefois compréhensible dans le contexte politique de la région, d'autant plus que les accusations et contre-accusations de part et d'autre ont voilé des événements majeurs de mythe et de controverse.

Le cœur de l'ouvrage consiste dans une étude minutieuse des problèmes importants qui ont été soulevés par les tentatives de mettre en application les termes de l'armistice signé en 1949 : d'abord, le drainage du lac Hula, enusite l'utilisation des eaux du Jourdain, la culture des terres dans les zones démilitarisées, et enfin la circulation maritime sur le lac de Tibériade. Chaque cas s'est soulevé par suite d'une tentative par Israël de consolider l'exercice de sa souveraineté dans les zones démilitarisées qui avaient été crées par l'armistice.

L'armistice a été conclu grâce à l'effort diplomatique du Dr Ralph Bunch, médiateur délégué par l'ONU, qui a su conduire les deux parties à une entente alors que leurs prises de position étaient radicalement opposées. Ce qui distingue cet armistice des autres conclus par Israël, est que la Syrie fut le seul pays arabe à conserver sa supériorité militaire après la guerre de 1948, et le seul à avoir réussi à s'emparer d'une partie du territoire de l'ancienne Palestine. Sa belligérence à l'égard d'Israël menaçait à tout moment de vouer les négociations à l'échec si ce n'était de l'habileté du Dr Bunch à réconcilier les deux parties. Le résultat n'a toutefois pas été parfaitement heureux, car les deux côtés conservaient une interprétation propre de l'étendue des termes de l'armistice, ce qui aboutissait inévitablement à des accrochages. Israël considérait que les zones démilitarisées formaient partie intégrante de son territoire, quoiqu'une présence militaire de sa part y était interdite, tandis que la Syrie était partisane d'un contrôle exercé par le président de la Commission mixte d'armistice qui était nommé par le chef des observateurs de l'ONU dans la région.

L'analyse de cette situation et des incidents qui en découlaient par le Dr Bar-Yaacov est essentiellement objective dans les faits qu'elle raconte, mais elle souffre d'une pénurie de documentation sur le côté arabe. Il n'a pu avoir accès qu'aux archives du ministère des affaires étrangères de son pays ainsi qu'aux documents officiels et le texte des plaintes portées par les deux pays devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Cette lacune l'oblige parfois à imputer des motifs aux représentants syriens qui sont fort discutables.

De plus, son ouvrage, d'un très grand intérêt pour l'étudiant du droit international public, ne tient pas toujours compte de la réalité politique qui est l'élément essentiel de tout conflit qui sévit au Moyen-Orient. Israël soutenait, en se fiant sur la définition d'Oppenheim et une déclaration de l'Union inter-parlementaire [1], que la notion d'une zone démilitarisée comportait seulement l'absence d'effectifs militaires et ceci uniquement dans le but de minimiser les possibilités de la reprise d'hostilités. La création d'une zone démilitarisée, selon eux, n'influait aucunement sur le statut politique du territoire, qui suivait toujours les lignes de frontière fixées par convention internationale. Ce raisonnement les amena à la conclusion qu'Israël possédait la souveraineté politique dans les zones démilitarisées, mais qu'il s'abstenait de toute intervention militaire en attendant la conclusion d'un traité de paix.

La Syrie a pour sa part soutenu que rien dans l'armistice ne devait préjudicier un règlement final du

1 23e Conférence de l'Union inter-parlementaire, octobre 1925.

conflit, et que par conséquent la souveraineté nationale était en suspens jusqu'à la signature d'un traité de paix entre les deux pays. La régie des zones devait revenir à la Commission mixte d'armistice sous la surveillance de l'ONU.

En adoptant une définition restrictive de la zone démilitarisée, les Israéliens ont pu se permettre d'exécuter des travaux d'aménagement des eaux du Jourdain et du lac Hula, bien que ces travaux aient posé un grave danger à la sécurité de la région. Les Syriens ne pouvaient endurer que ces travaux soient mis à terme, d'autant plus qu'un traité de paix n'était pas intervenu entre les parties pour déterminer le statut permanent des zones contestées. C'est pourquoi la Syrie a toujours préconisé que ces zones soient régies par l'ONU à l'exclusion d'Israël en attendant une réglementation finale du conflit.

Le Dr Bar-Yaacov a bien raison de conclure que, règle générale, l'armistice ne peut fonctionner effectivement que s'il s'agit d'une mesure temporaire qui conduit à courte échéance à la conclusion d'un traité de paix. Mais il aurait dû appliquer cette logique aux activités israéliennes dans les zones démilitarisées de 1949 à 1966, ce qui l'aurait amené à la conclusion que ces activités n'ont eu d'autre résultat que d'éloigner les possiblités d'un règlement pacifique du conflit.

Patrick J. KENNIFF,
Droit II

Alexander PASSERIN D'ENTRÈVES, **The Notion of the State.** Londres, Oxford University Press, 1967, 230 pages. $2.50

La grande valeur de ce livre réside dans l'approche, sinon originale, du moins éclairante d'une notion aussi confuse qu'elle est fréquemment employée, la notion d'État. L'œuvre se veut d'abord pédagogique, comme l'indique le sous-titre « An Introduction to Political Theory ». Plutôt que de présenter une analyse statique, elle se structure sur une vue dynamique d'un concept historiquement instable. Sans être trop appuyées, les lignes de force sont dégagées de façon très satisfaisante, et ce, toujours en respectant le caractère évolutif de la notion d'État. En effet, l'étude se poursuit à travers une suite de tableaux où la notion d'État est arrêtée à chacune des grandes conquêtes de la philosophie politique, depuis les premiers Grecs. Cette présentation permet de bien saisir à la fois la continuité et la complexité de la croissance de l'Etat.

Une telle œuvre cependant, si elle répond bien à des impératifs pédagogiques, ne peut être qu'insatisfaisante à partir d'un certain niveau de curiosité du lecteur; pour être clair, les analyses sont sommaires et peu élaborées. De plus l'auteur accorde une importance disproportionnée aux grands noms de la pensée libérale pour négliger les grands courants modernes sur la notion d'État. Les apports de l'École allemande et de la sociologie américaine sont à peine soulignés.

Si on ne cherche pas un livre qui fasse le point sur le sujet, mais si on attend plutôt une œuvre capable de structurer de façon nouvelle les notions acquises, et surtout capable de les re-présenter dans une perspective de développement et de conquête historique, alors ce peut être une lecture très profitable, d'autant plus qu'elle ne se révèle pas trop fastidieuse, eu égard à la densité du sujet.

C'est souvent ce qui manque à la Théorie politique, une vue globale et une juste perspective de l'histoire du développement théorique de l'État, à côté de sa croissance factuelle.

Claude DUMAS,
Droit II

F. H. LAWSON, A. E. ANTON, L. Neville BROWN, **Amos & Walton's Introduction to French Law.** Oxford, at the Clarendon Press, 3rd edition, 1967, 412 pp. $9.25

This is the third and most recent edition of Amos and Walton's notable work on French civil and commercial law. Considerable revision has gone into the preparation of this edition, particularly in the domain of matrimonial régimes, which were radically revamped in 1965.